

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-32/2023**

Date de convocation : 31 mai 2023

Date d'affichage : 31 mai 2023

Objet : Tarifs du columbarium à compter du 1^{er} juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA - Sébastien CARMET - Jérôme GUILLOUD - Pierre FERRIER - Annabelle MORILLAS - Audrey MORGANTINI - Virginie TARDY

Absents, excusés : Anne-Lise CALABRIN

Procuration : Anne-Lise CALABRIN à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,

Vu la délibération 13/07 du 13 février 2007 portant fixation des tarifs du columbarium,

Considérant la création d'un nouveau columbarium doté de neuf cases pouvant accueillir quatre urnes, Considérant que la loi laisse toute liberté de choix à la famille qui peut, à sa convenance, soit déposer l'urne dans une sépulture ou dans un columbarium, soit utiliser l'opportunité offerte par le jardin du souvenir, le maire informe de la nécessité de réviser les tarifs du columbarium suite à la réalisation d'un nouvel équipement.

Le columbarium constitue un espace de neuf cases qui seront proposées aux familles des défunts dans les conditions suivantes :

- Concession de 30 ans renouvelables, pour un montant de 550 € pour les personnes domiciliées à St Michel sur Savasse ou qui sont propriétaires sur la commune de Saint Michel
- Concession de 30 ans renouvelables, pour un montant de 1 100 € pour les autres demandeurs

L'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs d'achat d'une case au nouveau columbarium comme suit, à compter du 1^{er} juillet 2023 :

- Durée : concession de 30 ans renouvelables
- Tarif :
 - o 550 € pour les personnes domiciliées à St Michel sur Savasse ou qui sont propriétaires sur la commune de Saint Michel
 - o 1 100 € pour les autres demandeurs

DIT que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 7 juin 2023

Le Maire

Pierre COLOMB

